



# CONDITIONS DE PARTICIPATION

## Promotion Minor «Vote & Win»

vote  
& win

14.02.2019

MAESTRANI Schweizer Schokoladen AG, CH-9230 Flawil

### 1. Période de promotion

La promotion a lieu du 20 février 2019 au 31 décembre 2019. À partir du 1er janvier 2019, il ne sera plus possible de participer au jeu-concours.

### 2. Teilnahme

La participation au jeu-concours n'est possible qu'en ligne sur le site Internet [vote.minor.ch](http://vote.minor.ch). Elle implique l'acceptation sans réserve de ces conditions de participation.

### 3. Fonction de gain

Toute personne ayant goûté un produit Minor Finezza et Minor Intenso peut participer. Une seule participation possible par personne. Un gagnant sera désigné à la fin de la promotion et recevra le bon de voyage Kuoni d'une valeur de CHF 5000.–.

### 4. Conditions de participation

- Sont autorisées à participer toutes les personnes physiques âgées de plus de 18 ans et capables de discernement
- Les collaborateurs de Maestrani Schweizer Schokoladen AG, des agences participantes et de tous les partenaires de la promotion, ainsi que les membres de leurs familles vivant dans leur foyer, sont exclus de la participation..

### 5. Aucune obligation d'achat

Il n'existe aucune obligation d'achat. Il est possible d'envoyer une enveloppe affranchie à votre nom à l'adresse suivante pour demander, sans obligation d'achat, un produit Minor Finezza et Intenso. Un seul paquet peut être demandé par adresse. Maestrani Schweizer Schokoladen AG, Marketing, Toggenburgerstrasse 41, CH – 9230 Flawil.

### 6. Prix et communication des prix

#### a. Généralités

- Le prix se cachant derrière un code a été déterminé avant le début du jeu par un mécanisme aléatoire par ordinateur. Chaque participant saura immédiatement quel prix il a gagné après avoir saisi le code.
- Aucun versement en espèces, aucun transfert ou aucune substitution du prix ne sont possibles.
- Les bons ne sont pas cumulables avec d'autres remises ou bons.
- Maestrani Schweizer Schokoladen AG se réserve le droit de déterminer un nouveau gagnant a) si les données demandées au participant ne sont pas complètes ou sont erronées, b) s'il s'avère, après l'attribution du prix, que le participant a indiqué des données incorrectes ou a influencé d'une façon ou d'une autre le déroulement du jeu-concours (par exemple au moyen d'une manipulation technique).



## **b. Bons pour le Maestrani's Chocolarium**

- Les gagnants de tous les bons de valeur recevront également un e-mail pour les informer de leur prix.
- Il est possible de faire valoir les bons en valeur jusqu'au 31.12.2020. Le gagnant peut accepter son prix ou faire sa visite après cette date. Un seul code peut être utilisé par commande
- Les bons de valeur ne sont pas cumulables avec d'autres remises ou bons.

## **c. Premier prix**

- Les premier prix (Bon des vacances Kuoni en Valeur CHF 5'000.-) seront tirés au sort à la fin de la promotion en novembre 2019 parmi toutes les participations valides.

## **7. Garantie**

- Toute demande de dommages et intérêts à l'encontre de Maestrani Schweizer Schokoladen AG et/ou de sociétés affiliées, en rapport avec le jeu-concours, est exclue sauf si Maestrani Schweizer Schokoladen AG et/ou des sociétés affiliées, ne respectent pas les obligations légales, intentionnellement ou par négligence.
- De plus, Maestrani Schweizer Schokoladen AG et/ou les sociétés affiliées dégagent toute responsabilité pour les dommages liés à l'indisponibilité du site Internet du jeu-concours en raison de pannes techniques, sur lesquelles la société n'a aucune influence, et en cas d'événements de force majeure ainsi que de pannes occasionnées par des tiers. Maestrani Schweizer Schokoladen AG fera tout pour garantir la fiabilité et le bon fonctionnement du site Internet du jeu-concours pendant toute la durée de la promotion. Maestrani Schweizer Schokoladen AG dégage également toute responsabilité si le site Internet du jeu-concours ne fonctionne pas correctement sur l'ordinateur de chaque participant.
- Maestrani Schweizer Schokoladen AG dégage toute responsabilité pour la perte de données, en particulier lors de leur transmission, ainsi que pour toutes autres défaillances techniques.

## **8. Autre conditions de participation**

- En participant, le joueur accepte que les données indiquées soient utilisées pour la promotion, et soient transmises, sauvegardées et traitées en Suisse.
- Maestrani Schweizer Schokoladen AG se réserve le droit de modifier à tout moment ces conditions de participation.
- Maestrani Schweizer Schokoladen AG se réserve le droit de mettre fin au jeu-concours à tout moment et sans préavis, si la réalisation et/ou la gestion de ce jeu-concours ne pouvait pas être garantie pour des raisons juridiques et/ou effectives.
- Le jeu-concours ne donnera lieu à aucune correspondance. Tout recours juridique est exclu.
- Le for exclusif est le siège de Maestrani Schweizer Schokoladen AG. Le droit applicable est le droit suisse.

